

TRAVAUX A PROXIMITE DES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL HAUTE PRESSION



Un nouveau service pour construire sans détruire :

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Particuliers et Entrepreneurs,

vous travaillez peut-être à proximité d'une conduite de gaz naturel haute pression...

ATTENTION,

POUR VOTRE SÉCURITÉ, PRÉVENEZ-NOUS !

Vous devez nous contacter au plus tard
7 jours avant le début de vos travaux
en vous connectant au téléservice :

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr



www.terega.fr